

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 20 janvier 2014****Délibération 6 .2014.01.20****Nombre de membres**

En exercice 47

Présents : 41 absents : 6

Qui ont pris part au vote 41

Pour 41 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 09/01/2014

Date d'affichage : 28/01/2014

Domaine : finances

Le 20 janvier 2014 à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, BESSON Ch, RENAUD G, LEDIG S représenté par sa suppléante CHARBONNIER Marie-Christine, DELORME JL, ECHALLON J, ECOCHARD JG, RENAUD D représenté par son suppléant RENAUD D, BOUVARD B, COMTE T, RUDE B, PICOD G, BUCHOT JY, CALLAND J, LAMARD Ph, MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, FEAU P, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SYLENE H, PERRIN C représenté par son suppléant GAVAND JL, VUITTON R, GUYOT G, POYET G, JOURNEAUX C, BRUNET H, NICOD M, HARLAUT P représenté par son suppléant BRIFOUILLERE V, BRIDE F, BRUN, ECOIFFIER B,

**ABSENTS EXCUSES** : GIROD P, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, BERGER R, SOUSSIA M, MATIAS M.

**INVITEE ABSENTE** : PELISSARD H.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Raymond VINCENT.

**Objet** : Travaux de mise en sécurité du pont de Dramelay ó Demande d'aide au titre des amendes de police

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de mise en sécurité du pont dit de Dramelay situé sur la voie communale reliant Dramelay à La Boissière.

Considérant que le territoire de la Communauté de Communes Petite Montagne compte moins de 10 000 habitants,

Vu la décision n°1 du 19 novembre 2013 attribuant la réalisation des travaux aux entreprises Adellon et Sorgue pour un montant HT de 6 925.20 €

Vu l'urgence de réaliser les travaux

**Le Conseil Communautaire après avoir délibéré**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général du Jura une aide au titre des amendes de police pour la mise en sécurité du pont cité ci-dessus pour un montant HT de travaux de 6 925.20 €.

**SOLLICITE** compte tenu de l'urgence des travaux l'autorisation de débiter ceux-ci avant la notification de la subvention

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 28/01/2014  
et publication ou notification du 28/01/2014

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
le Président

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 20 janvier 2014**

**Délibération 4 .2014.01.20**

**Nombre de membres**

En exercice 47

Présents : 41 absents : 6

Qui ont pris part au vote 41

Pour 41 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 09/01/2014

Date d'affichage : 21/01/2014

Domaine : finances

L'an deux mil quatorze le vingt janvier à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, BESSON Ch, RENAUD G, LEDIG S représenté par sa suppléante CHARBONNIER Marie-Christine, DELORME JL, ECHALLON J, ECOCHARD JG, RENAUD D représenté par son suppléant RENAUD D, BOUVARD B, COMTE T, RUDE B, PICOD G, BUCHOT JY, CALLAND J, LAMARD Ph, MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P , FEAU P, CHARRIERE G , CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SYLENE H, PERRIN C représenté par son suppléant GAVAND JL, VUITTON R, GUYOT G, POYET G, JOURNEAUX C, BRUNET H, NICOD M, HARLAUT P représenté par son suppléant BRIFOUILLERE V, BRIDE F, BRUN , ECOIFFIER B ,**  
**ABSENTS EXCUSES:GIROD P, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, BERGER R, SOUSSIA M, MATIAS M.**  
**INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.**  
**SECRETAIRE DE SEANCE : Raymond VINCENT.**

**Objet : Travaux d'Assainissement collectif Rue Jean de Chalon à ARINTHOD – ouverture de crédit**

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'assainissement collectif Rue Jean de Chalon à ARINTHOD pour éviter que les eaux usées se déversent dans la conduite d'eaux pluviales

Considérant que ces travaux seront réalisés, avant le vote du budget 201, par l'entreprise PETITJEAN pour un montant de 4 940.70 € HT

Considérant le budget 2013 et l'exécution comptable

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré

**DECIDE** d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 2315 : immobilisations – non affecté sur le budget d'assainissement collectif 2014 pour un montant de 5 930.00 €.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 21/01/2014  
et publication ou notification du 21/01/2014

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
le Président

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 20 janvier 2014**

**Délibération 4 .2014.01.20**

**Nombre de membres**

En exercice 47

Présents : 41 absents : 6

Qui ont pris part au vote 41

Pour 41 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 09/01/2014

Date d'affichage : 21/01/2014

Domaine : finances

L'an deux mil quatorze le vingt janvier à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, BESSON Ch, RENAUD G, LEDIG S représenté par sa suppléante CHARBONNIER Marie-Christine, DELORME JL, ECHALLON J, ECOCHARD JG, RENAUD D représenté par son suppléant RENAUD D, BOUVARD B, COMTE T, RUDE B, PICOD G, BUCHOT JY, CALLAND J, LAMARD Ph, MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P , FEAU P, CHARRIERE G , CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SYLENE H, PERRIN C représenté par son suppléant GAVAND JL, VUITTON R, GUYOT G, POYET G, JOURNEAUX C, BRUNET H, NICOD M, HARLAUT P représenté par son suppléant BRIFOUILLERE V, BRIDE F, BRUN , ECOIFFIER B ,**  
**ABSENTS EXCUSES:GIROD P, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, BERGER R, SOUSSIA M, MATIAS M.**  
**INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.**  
**SECRETAIRE DE SEANCE : Raymond VINCENT.**

**Objet : Travaux d'Assainissement collectif Rue Jean de Chalon à ARINTHOD – ouverture de crédit**

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'assainissement collectif Rue Jean de Chalon à ARINTHOD pour éviter que les eaux usées se déversent dans la conduite d'eaux pluviales

Considérant que ces travaux seront réalisés, avant le vote du budget 201, par l'entreprise PETITJEAN pour un montant de 4 940.70 € HT

Considérant le budget 2013 et l'exécution comptable

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré

**DECIDE** d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 2315 : immobilisations – non affecté sur le budget d'assainissement collectif 2014 pour un montant de 5 930.00 €.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 21/01/2014  
et publication ou notification du 21/01/2014

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
le Président

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 20 janvier 2014****Délibération 5 .2014.01.20****Nombre de membres**

En exercice 47

Présents : 41 absents : 6

Qui ont pris part au vote 41

Pour 41 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 09/01/2014

Date d'affichage : 22/01/2014

Domaine : finances

L'an deux mil quatorze le vingt janvier à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, BESSON Ch, RENAUD G, LEDIG S représenté par sa suppléante CHARBONNIER Marie-Christine, DELORME JL, ECHALLON J, ECOCHARD JG, RENAUD D représenté par son suppléant RENAUD D, BOUVARD B, COMTE T, RUDE B, PICOD G, BUCHOT JY, CALLAND J, LAMARD Ph, MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P , FEAU P, CHARRIERE G , CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SYLENE H, PERRIN C représenté par son suppléant GAVAND JL, VUITTON R, GUYOT G, POYET G, JOURNEAUX C, BRUNET H, NICOD M, HARLAUT P représenté par son suppléant BRIFOUILLERE V, BRIDE F, BRUN , ECOIFFIER B ,**  
**ABSENTS EXCUSES:GIROD P, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, BERGER R, SOUSSIA M, MATIAS M.**  
**INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.**  
**SECRETAIRE DE SEANCE : Raymond VINCENT.**

**Objet : Budget ZA 2013-DM 2**

Considérant l'exécution comptable

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré

VOTE la décision modificative suivante

|   |            |
|---|------------|
| Recettes Fonctionnement article 7133 chapitre 042 | + 11 469 € |
| Dépenses Fonctionnement article 7133 chapitre 042 | + 11 469 € |
| Recettes Investissement article 3355 chapitre 040 | + 11 469 € |
| Dépenses Investissement article 3355 chapitre 040 | + 11 469 € |

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 22/01/2014  
et publication ou notification du 22/01/2014

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
le Président

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 20 janvier 2014****Délibération 2 .2014.01.20****Nombre de membres**

En exercice 47

Présents : 41 absents : 6

Qui ont pris part au vote 41

Pour 41 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 09/01/2014

Date d'affichage : 21/01/2014

Domaine : Vie de l'institution

L'an deux mil quatorze le vingt janvier à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, BESSON Ch, RENAUD G, LEDIG S représenté par sa suppléante CHARBONNIER Marie-Christine, DELORME JL, ECHALLON J, ECOCHARD JG, RENAUD D représenté par son suppléant RENAUD D, BOUVARD B, COMTE T, RUDE B, PICOD G, BUCHOT JY, CALLAND J, LAMARD Ph, MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, FEAU P, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SYLENE H, PERRIN C représenté par son suppléant GAVAND JL, VUITTON R, GUYOT G, POYET G, JOURNEAUX C, BRUNET H, NICOD M, HARLAUT P représenté par son suppléant BRIFOUILLERE V, BRIDE F, BRUN, ECOIFFIER B,  
**ABSENTS EXCUSES**: GIROD P, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, BERGER R, SOUSSIA M, MATIAS M.  
**INVITEE ABSENTE** : PELISSARD H.  
**SECRETAIRE DE SEANCE** : Raymond VINCENT.

**Objet** : Modification des statuts- article 4-5 environnement alinéa B 2- ajout d'un alinéa relatif à la compétence « animation des opérations groupées de réhabilitation des assainissements non collectif »

Vu l'arrêté préfectoral 1883 du 20 décembre 2007 autorisant la fusion des communautés de communes Valous'Ain et Val Suran Petite Montagne

Vu les statuts de la communauté de communes Petite Montagne issue de la fusion et particulièrement l'article 4-5 environnement alinéa B 2 « assainissement non collectif : Mise en place du SPANC, diagnostic de l'existant, surveillance, contrôle, entretien, service d'assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA). Création ou réhabilitation des installations dans le cas d'une DIG ou de dispositions réglementaires. »

Considérant la possibilité d'opérations groupées de réhabilitation en assainissement non collectif et les améliorations au niveau environnemental qu'elles pourraient représenter,

Considérant que la compétence « animation des opérations groupées de réhabilitation des assainissements non collectif » permettrait d'accompagner les particuliers dans leurs démarches et complètera l'article 4-5 environnement,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et voté

par 38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**DECIDE** d'ajouter à l'article 4.5- environnement un nouvel alinéa mentionnant la compétence « animation des opérations groupées de réhabilitation des assainissements non collectif ».

**AUTORISE** le Président à engager la procédure de consultation des communes membres sur cette modification statutaire. Celle-ci sera notifiée à l'ensemble des communes membres et soumise au vote à majorité qualifiée de leurs conseils municipaux conformément à l'article L.5211-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 21/01/2014  
et publication ou notification du 21/01/2014

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
le Président

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 20 janvier 2014**

**Délibération 3 .2014.01.20**

**Nombre de membres**

En exercice 47

Présents : 41 absents : 6

Qui ont pris part au vote 41

Pour 41 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 09/01/2014

Date d'affichage : 21/01/2014

Domaine : finances

L'an deux mil quatorze le vingt janvier à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, BESSON Ch, RENAUD G, LEDIG S représenté par sa suppléante CHARBONNIER Marie-Christine, DELORME JL, ECHALLON J, ECOCHARD JG, RENAUD D représenté par son suppléant RENAUD D, BOUVARD B, COMTE T, RUDE B, PICOD G, BUCHOT JY, CALLAND J, LAMARD Ph, MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P , FEAU P, CHARRIERE G , CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SYLENE H, PERRIN C représenté par son suppléant GAVAND JL, VUITTON R, GUYOT G, POYET G, JOURNEAUX C, BRUNET H, NICOD M, HARLAUT P représenté par son suppléant BRIFOUILLERE V, BRIDE F, BRUN , ECOIFFIER B ,**  
**ABSENTS EXCUSES:GIROD P, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, BERGER R, SOUSSIA M, MATIAS M.**  
**INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.**  
**SECRETAIRE DE SEANCE : Raymond VINCENT.**

**Objet : Travaux d'Assainissement collectif Place Faury THOIRETTE – ouverture de crédit**

Considérant la délibération 1 du 18/11/2013 permettant de terminer les travaux d'assainissement de Thoirette dans les règles de l'art et particulièrement sur le secteur Place Faury

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SNTP pour un montant de 12616.30 € HT et leur réalisation en 2013

Considérant le budget 2013 et l'exécution comptable

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré

**DECIDE** d'ouvrir les crédits nécessaires manquants à l'article 2315 : immobilisations – non affecté sur le budget d'assainissement collectif 2014 pour un montant de 4199.00 €.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 21/01/2014  
et publication ou notification du 21/01/2014

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
le Président

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 20 janvier 2014****Délibération 1 .2014.01.20****Nombre de membres**

En exercice 47

Présents : 41 absents : 6

Qui ont pris part au vote 41

Pour 41 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 09/01/2014

Date d'affichage : 21/01/2014

Domaine : Vie de l'institution

L'an deux mil quatorze le vingt janvier à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, BESSON Ch, RENAUD G, LEDIG S représenté par sa suppléante CHARBONNIER Marie-Christine, DELORME JL, ECHALLON J, ECOCHARD JG, RENAUD D représenté par son suppléant RENAUD D, BOUVARD B, COMTE T, RUDE B, PICOD G, BUCHOT JY, CALLAND J, LAMARD Ph, MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, FEAU P, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SYLENE H, PERRIN C représenté par son suppléant GAVAND JL, VUITTON R, GUYOT G, POYET G, JOURNEAUX C, BRUNET H, NICOD M, HARLAUT P représenté par son suppléant BRIFOUILLERE V, BRIDE F, BRUN, ECOIFFIER B,

**ABSENTS EXCUSES**: GIROD P, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, BERGER R, SOUSSIA M, MATIAS M.

**INVITEE ABSENTE** : PELISSARD H.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Raymond VINCENT.

**Objet** : Modification des statuts- compétences facultatives article 4-8 compétences facultatives alinéa G et J - Remplacement de la compétence « Participation à l'élaboration et au suivi de la charte de pays (Lacs et Petite Montagne)» par la compétence « Elaboration et suivi de la charte, du contrat de pays et autres politiques territoriales de Pays mises en œuvre par le Pays Lédonien » à compter du 1er juillet 2014.

Vu l'arrêté préfectoral 1883 du 20 décembre 2007 autorisant la fusion des communautés de communes Valous'Ain et Val Suran Petite Montagne

Vu les statuts de la communauté de communes Petite Montagne issue de la fusion et particulièrement l'article 4-8 compétences facultatives alinéa G et J « Participation à l'élaboration et au suivi de la charte de pays (Lacs et Petite Montagne)»

Vu l'arrêté du 15 mai 2013 portant extension des compétences de la Communauté de Communes Petite Montagne à la compétence « Etude, élaboration et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) »,

Vu la délibération du 22 juillet 2013 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Lédonien prévoyant l'adhésion de la Communauté de Communes Petite Montagne pour la mission d'Etude, élaboration et suivi du SCOT

Vu les statuts du Syndicat Mixte à la carte du Pays Lédonien approuvés le 1er juillet 2013 prévoyant en objet deux compétences : Elaboration et suivi du SCOT et Elaboration et suivi de la charte et du contrat de Pays et autres politiques territoriales de Pays,

Vu l'arrivée à échéance le 30 juin 2014 du Contrat de Pays entre la Région Franche-Comté et le Pays Lacs et Petite Montagne,

.../....

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

### Délibération 1 .2014.01.20

**Nombre de membres**

En exercice 47

Présents : 41 absents : 6

Qui ont pris part au vote 41

Pour 41 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 09/01/2014

Date d'affichage : 21/01/2014

Domaine : Vie de l'institution

VU la délibération du 23 septembre 2013 engageant la Communauté de Communes à participer à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) en partenariat avec le Pays Lédonien

Considérant les enjeux importants de développement local dans le cadre des nouvelles programmations européennes, nationales et régionales et l'intérêt d'articuler les différentes dynamiques (SCOT, Plan Climat, Pays) à une même échelle territoriale, .../...

Considérant que l'Association du Pays Lacs et Petite Montagne et les autres Communautés de Communes membres (Pays des Lacs et Région d'Orgelet) se sont montrées favorables à cette orientation et que l'Association du Pays Lacs et Petite Montagne a vocation à se dissoudre après le 30 juin 2014,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et voté  
par 38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**DECIDE** de déléguer au Syndicat Mixte du Pays Lédonien la compétence « Elaboration et suivi de la charte, du contrat de pays et autres politiques territoriales de Pays » à compter du 1er juillet 2014,

**PROPOSE** aux communes membres la modification statutaire remplaçant la compétence facultative « Participation à l'élaboration et au suivi de la charte de pays (Lacs et Petite Montagne) » par la compétence « Elaboration et suivi de la charte, du contrat de pays et autres politiques territoriales de Pays mises en œuvre par le Pays Lédonien » à compter du 1er juillet 2014,

**PROPOSE** aux communes membres la modification statutaire supprimant la mention relative à l'Association du Pays Lacs et Petite Montagne dans la compétence facultative « La Communauté de Communes pourra dans ses compétences solliciter l'appui de l'ADAPEMONT et de l'association du Pays Lacs et Petite Montagne pour l'animation, la réalisation de certaines études ou actions ponctuelles » à compter du 1er juillet 2014,

**AUTORISE** le Président à engager la procédure de consultation des communes membres sur cette modification statutaire. Celle-ci sera notifiée à l'ensemble des communes membres et soumis au vote à majorité qualifiée de leurs conseils municipaux conformément à l'article L.5211-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 21/01/2014  
et publication ou notification du 21/01/2014

Signature dématérialisée  
le Président



**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 20 janvier 2014****Délibération 7 .2014.01.20****Nombre de membres**

En exercice 47

Présents : 41 absents : 6

Qui ont pris part au vote 41

Pour 41 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 09/01/2014

Date d'affichage : 03/02/2014

Domaine : finances

L'an deux mil quatorze le vingt janvier à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, BESSON Ch, RENAUD G, LEDIG S représenté par sa suppléante CHARBONNIER Marie-Christine, DELORME JL, ECHALLON J, ECOCHARD JG, RENAUD D représenté par son suppléant RENAUD D, BOUVARD B, COMTE T, RUDE B, PICOD G, BUCHOT JY, CALLAND J, LAMARD Ph, MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, FEAU P, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SYLENE H, PERRIN C représenté par son suppléant GAVAND JL, VUITTON R, GUYOT G, POYET G, JOURNEAUX C, BRUNET H, NICOD M, HARLAUT P représenté par son suppléant BRIFOUILLERE V, BRIDE F, BRUN, ECOIFFIER B,

**ABSENTS EXCUSES** : GIROD P, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, BERGER R, SOUSSIA M, MATIAS M.

**INVITEE ABSENTE** : PELISSARD H.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Raymond VINCENT.

**Objet : Service Natura 2000 - Remboursement frais engagé par un agent pour l'achat d'un stéréomicroscope.**

Considérant les statuts de la communauté de communes Petite Montagne et son service Natura 2000

Considérant la nécessité de posséder un stéréomicroscope et son achat avec impossibilité de régler par mandat administratif

Considérant la facture RE 13012031 de Expore Scientific justifiant les frais engagés par Me GILLES d'un montant de 365.49 €

Considérant le montant maximum (200 €) qui peut être remboursé par la régie d'avance

**Le Conseil Communautaire après avoir délibéré**

**DECIDE** de rembourser à Me. GILLES les frais engagés pour l'achat du stéréomicroscope soit un montant de 365.49 € (trois cent soixante cinq euros quarante neuf centimes)

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 03/02/2014  
et publication ou notification du 03/02/2014